

## Communiqué du conseil municipal

### Bureau de vote pour les élections du 28 mars

La formation du bureau de vote pour les élections du Grand Conseil, du Conseil exécutif et du Conseil du Jura bernois est arrêtée comme suit :

Pour le dépouillement au système de la proportionnelle : président, M. Jean-René Carnal, membres : Mmes et MM Pierre-Alain Némitz, Sabine Chappuis, Françoise Spring, Ruth Luder, Catherine Hekszi, Nancy Jost, Claude Friedli, Bernard Fueg, suppléants Mmes et M Christine Groslimond, Natacha Ben Moussa, et Jean-Jacques Monnier :

Pour la surveillance du scrutin et le dépouillement de l'élection au système majoritaire : Président : M. Daniel Schaer conseiller municipal ; membres Mmes et MM Christian Gerber, Nicolas Froidevaux, Jean-Pierre Erard, Aeberhard Laurène, Sylvie Allemann, Marylin Ackermann ; suppléants Mmes et MM Florence Amstutz, Pascale Beucler, Daniele Fragnoli, Stéphane Fleury.

### Cours de naturalisation

La procédure de naturalisation a été sensiblement modifiée. Aujourd'hui, tout candidat à la naturalisation doit, après un premier contact avec sa commune de domicile, se faire inscrire auprès de l'état civil, puis fréquenter un cours de naturalisation et subir un examen. Le conseil municipal a répondu favorablement à la proposition émise par la Conférence des maires de lui déléguer l'organisation de ces cours pour l'ensemble du Jura bernois. De cette manière, sitôt que huit candidats seront annoncés, un cours sera organisé.

### Mesures d'insertion et programmes d'occupation

La direction de la santé a autorisé le report à la compensation des charges des frais d'exploitation du programme d'occupation et de réinsertion (POIAS) mis sur pied par la Syndicat du service de l'emploi de la vallée de Tavannes pour les années 2010 et 2011. Le montant admis par année s'élève à Fr. 295'392.- ce qui représente un total de 9.62 places sur l'année.

### Permis de construire délivrés

L'autorité municipale a délivré les permis de construire suivants :

- à Mme et M. Florence et Christophe Amstutz pour l'agrandissement de leur l'habitation, au no 13 Chemin du Nord, parcelle 849, en zone H2 ;
- à M. Rodophe Schaer pour la pose d'une cheminée en façade est au no 82 de la Grand-Rue, parcelle 238 en zone HA2 ;
- à Mme Kim aMarca pour l'ouverture d'une baie vitrée en façade ouest de l'habitation no 16 de la Rue du Bruye, parcelle 1077 et zone H2 ;
- à M. Beat Neukomm, pour l'aménagement d'un couvert pour copeaux de bois en annexe à l'habitation existante, au no 7 de la Rue de la Promenade, parcelle 1409 en zone H2 ;
- à la société Wirz Diamant SA pour le réaménagement de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage au no 23 de la Rue du Moulin, parcelle 218, en zone d'activité économique ;
- à Orva Loca-Tente Sàrl pour la transformation de l'ancienne surface commerciale en bureaux et ateliers au no 24 de la Grand-Rue, parcelle 1060 en zone centre village ;

- à M. Pierre Etter pour une volière, au no 3 Les Condémines, parcelle 1140, en zone H4 ;

### **Réseau câblé à haut débit**

La municipalité a répondu favorablement à la proposition de Swisscom. Elle prendra à sa charge les frais d'installation d'une borne de distribution du réseau câblé à haut débit. Ainsi le village sera desservi sur près des trois quarts de la surface construite. La contribution de Fr. 43'900.- (hors TVA) sera répartie sur les années 2010 et 2011.

### **Réception des raccordements aux réseaux des canalisations d'évacuation et d'alimentation en eau**

Le conseil municipal a adopté la procédure d'examen et de réception des installations d'évacuation des eaux des biens-fonds ainsi que celle réglant le raccordement des immeubles au réseau d'eau.

### **Ecole à journée continue**

Dans le cadre de l'étude portant sur la mise en place de la nouvelle structure d'accueil, la prise en charge des enfants durant les vacances scolaires a été soulevée par nombre de parents. Cette éventualité n'est pas intégrée dans le projet cantonal. Il s'agirait d'une prestation supplémentaire non couverte par la compensation des charges. Le conseil a mandaté la commission extraordinaire chargée du dossier d'étendre l'étude à la couverture de ce besoin.

### **Etat de la population au 31 décembre 2009**

Malgré la perte de nombreux emplois au village, la population de Reconvilier est restée relativement stable. A la fin de l'année passée, la commune comptait 2'251 habitants contre 2'264 une année auparavant. Le contrôle de l'habitant a enregistré durant l'année les mutations suivantes : naissances 36 ; décès 27 ; arrivées 122 ; départs 148. La population se répartit entre 1886 ressortissants suisses et 365 étrangers.